

« Le Québec est de retour ! »

Réflexions sur la politique au sein de la francophonie canadienne

Linda Cardinal

École d'études politiques

Chaire de recherche : francophonie et politiques publiques

Université d'Ottawa

« Le Québec est de retour! » proclame le ministère des Affaires intergouvernementales canadiennes du Québec. Quelle est la signification de cet énoncé? Je tente, dans le cadre de ce texte, de proposer un cadre d'analyse afin de mieux apprécier l'importance symbolique, politique et sociologique d'une telle affirmation. La réponse peut paraître évidente, mais elle ne l'est pas. Ensuite, j'offrirai quelques points de repère afin de mieux comprendre les modalités de ce retour du Québec. Finalement, j'expliquerai pourquoi les francophones hors Québec doivent profiter de l'appel du Québec à un nouveau rapport avec lui.

Que signifie « Le Québec est de retour! »

L'expression « Le Québec est de retour! » est forte au plan symbolique. De fait, l'on entend dire dans plusieurs milieux, associatif, politique ou universitaire, que le Québec est de retour au sein de la francophonie canadienne. Or, l'expression « francophonie canadienne » est aussi très nouvelle en milieu minoritaire francophone. Elle n'est pas une autre façon de parler du Canada français. Elle renvoie plutôt à une autre idée de la francophonie au Canada. Pour sa part, jusqu'au début des années 1990, le milieu minoritaire francophone s'est défini comme une francophonie hors Québec. En 1992, lorsque la Fédération des francophones hors Québec devient la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada, le milieu minoritaire embrasse rapidement la représentation de lui-même comme un ensemble de communautés francophones et acadiennes. Récemment, il a laissé tomber son communautarisme pour se projeter dans un plus grand ensemble qui serait celui de francophonie canadienne.

C'est dans un tel cadre de mutation au plan identitaire qu'il faut comprendre l'expression « le Québec est de retour! ». C'est que le Québec invite dorénavant le milieu minoritaire

francophone à revoir son rapport avec lui. Il se dit également partie prenante de cette francophonie canadienne au lieu de se représenter comme une entité séparée ou en opposition à elle. En ce sens, la mutation identitaire n'est pas à sens unique. Elle marque aussi des transformations en cours au Québec. Déjà que les Québécois se définissent dorénavant comme des Nord américains et non uniquement comme des Canadiens, l'appartenance à l'identité franco-canadienne s'ajoute à celle de francophones d'Amérique et sert à relancer la possibilité d'un lien plus étroit avec les autres francophones du Canada au sein du cadre fédéral. À une époque, Pierre Falardeau faisait dire la même chose à Elvis Gratton, dans son film du même nom, pour dénoncer l'aliénation des Québécois. Aujourd'hui, nous valorisons une telle démarche, car elle permet de mieux rendre compte de la complexité des identités francophones (Van Schendel, 2001). Il manquait, toutefois, l'identité franco-canadienne pour compléter la boucle et c'est ce que propose aujourd'hui le ministre Pelletier lorsqu'il dit que le Québec fait partie de la francophonie canadienne.

En somme, l'idée selon laquelle le Québec est de retour s'inscrit dans un cadre plus large que l'on pourrait qualifier de post-nationaliste. Au Canada, depuis les années 1960, les francophones étaient tiraillés entre une identité communautaire dans le prolongement du nationalisme canadien-français et une identité québécoise puisant dans le néonationalisme québécois. Le nouveau contexte permet aux Québécois de s'identifier à la fois à leur nation et à la francophonie canadienne qu'ils peuvent aussi se représenter dans le contexte plus large d'une francophonie nord-américaine. Ces francophonies multiples doivent être davantage solidaires et accepter l'asymétrie de leurs situations (Pelletier, 2008). Elles se reconnaissent mutuellement et souhaitent davantage de partenariats entre elles comme en témoignent, notamment les discours du ministre Pelletier qui me semblent très éloquentes sur ce sujet (Pelletier, 2008).

En milieu minoritaire, l'appel à un nouveau rapport avec le Québec oblige aussi les francophones à prendre davantage conscience de la multiplicité des identités qui y coexistent. Si l'on accepte de reconnaître le caractère distinct de l'Acadie au sein de la francophonie canadienne

et l'existence d'une francophonie internationale pourquoi ne pas accepter la reconnaissance du Québec comme une nation? La francophonie canadienne dont on parle en milieu minoritaire est multinationale, pluriculturelle et plurilingue. Le Québec peut donc en faire partie comme nation.

En somme, l'idée d'un retour du Québec représente surtout une occasion unique pour réfléchir plus largement à la question identitaire, c'est-à-dire au « nous » des francophones d'Amérique. Mais les francophones de l'intérieur et de l'extérieur du Québec ne sont pas les seuls à réfléchir à ces enjeux. La question du « nous » interpelle les peuples, les nations et les minorités partout sur la planète. De plus, si l'on se situe dans une démarche comparée nous pouvons voir que les francophones de l'intérieur et de l'extérieur du Québec ne sont pas les seuls à être confrontés à l'existence de frontières entre eux et à des relations parfois difficiles. Pensons aux rapports entre les Basques ou les Catalans de France et ceux d'Espagne, entre les Irlandais catholiques ou protestants du nord et ceux du sud, entre les Slovènes de la Hongrie et ceux de la Slovaquie, entre les Hongrois de l'Ukraine et ceux de Hongrie, entre les Kurdes de la Turquie et ceux de l'Irak.

Que nous enseignent les rapports entre ces différents groupes pour la compréhension des rapports entre les francophones au Canada? Jusqu'à quel point l'évolution de la nation canadienne-française constitue-t-elle un cas de figure dans les mutations des nations depuis le XIX^e siècle? Existe-t-il des régularités dans les rapports entre les nations et leurs minorités nationales? Quel est le rôle symbolique des frontières dans le développement des identités nationales et minoritaires? Quelles ont été les modalités d'action des groupes entre eux d'un côté ou de l'autre de la frontière? S'il existe des façons de traiter ces questions dans le cadre international (Bauböck, 2001, 2005), sont-elles adaptées aux minorités nationales comme les francophones hors Québec?

Les modalités du retour

Les modalités d'action du Québec dans la francophonie canadienne sont aussi en pleine mutation. D'une approche plus passive pendant les années 1960, à plus engageante depuis les années 1990, quelles sont les conditions dans lesquelles s'inscrit le retour actuel?

Il y a des questions de politique interne qui peuvent expliquer le nouveau mouvement de rapprochement entre le Québec et les francophones hors Québec. Toutefois, nous devons continuer de situer la question dans son contexte plus large. Ce sont aussi vers les débats sur la mondialisation, sur l'avenir des États nations et des nations dites minoritaires qu'il faut se tourner afin de mieux comprendre les enjeux de pouvoir derrière les modalités du retour du Québec au sein de la francophonie canadienne.

Le Québec veut dorénavant approfondir sa souveraineté à l'intérieur plutôt qu'à l'extérieur du fédéralisme. Il souhaite développer davantage sa personnalité internationale dans ses champs de compétences afin d'accroître son rayonnement et son autonomie dans un cadre mondial – post westphalien, où ne parle plus autant du droit de chaque nation à un État, mais où on reconnaît d'emblée le principe d'autodétermination des nations au sein de chaque pays et le besoin d'aménager les sociétés multinationales afin de les accommoder (Rouland, Pierré-Caps et Poumarède, 1996; Keating, 2001; Dieckhoff, 2004). De façon plus précise, le Québec s'est positionné, depuis les années 1990, comme un des porte-parole de la multination et de l'autodétermination des peuples, de la diversité culturelle et linguistique dans les forums internationaux. Il veut aussi être reconnu comme un joueur important au sein de la francophonie internationale. Il ne peut, dès lors, faire fi de la situation des autres francophones des Amériques s'il veut revendiquer un leadership accru dans le domaine de la promotion de la diversité linguistique et culturelle (Denault, 2008).

En d'autres mots, si le Québec est de retour, c'est parce qu'il doit renouveler son lien avec les autres francophones d'Amérique afin de poursuivre son action au plan canadien, approfondir son engagement envers la francophonie sur la scène nord-américaine et ainsi accroître son rôle au sein de la francophonie internationale et dans d'autres forums, notamment au plan économique. Il

y a donc un enjeu symbolique et de pouvoir important derrière l'idée selon laquelle le Québec serait de retour et il ne saurait en être autrement en contexte de mondialisation. Le Québec a des intérêts à défendre, ce qui ne l'empêche pas de s'engager envers les minorités francophones d'ici et d'ailleurs dans les Amériques, de vouloir entretenir de bons rapports avec elles et d'appuyer leur développement comme en témoigne sa politique à l'égard de la francophonie canadienne. La solidarité du Québec à l'intention des minorités francophones a commencé à servir de tremplin à une plus grande concertation entre les acteurs gouvernementaux comme en témoigne le rôle clé du ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes au sein de la conférence ministérielle de la francophonie canadienne. La création, par l'Assemblée nationale du Québec, d'un Centre de la francophonie dans les Amériques est une autre modalité d'action de la part du Québec et pourra contribuer à un nouvel engagement envers la francophonie.

Certes, les montants engagés dans ces initiatives ne sont pas aussi importants que les investissements fédéraux; au plan symbolique, cependant, le rapport est inversé. Il y a fort à parier que l'investissement symbolique du Québec au sein des minorités francophones est aujourd'hui nettement plus grand que celui de son partenaire fédéral dans les langues officielles. Cela étant dit, mentionnons qu'au mois de juin 2008, la publication de la *Feuille de route sur la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir*, indique que le gouvernement canadien privilégiera la collaboration avec le gouvernement du Québec en vue de sa réalisation, et du Nouveau-Brunswick. Il considère notamment que le Québec est le berceau de la francophonie au Canada. Voilà une reconnaissance importante de la responsabilité du Québec à l'égard du français au pays.

Les francophones hors Québec et le « retour » du Québec

Il y a aussi, du point de vue des francophones hors Québec, un enjeu symbolique et de pouvoir derrière le renouveau de leurs rapports avec le Québec. Depuis les années 1970, le milieu francophone en milieu minoritaire a tiré avantage de son lien particulier avec Ottawa. Or, l'action

du gouvernement canadien dans le domaine des langues officielles visait à prôner le développement d'un cadre bilingue au sein duquel devait prendre place une société multiculturelle ouverte sur le monde. Il ne visait pas le développement d'une société francophone. Même si depuis 1988, il accorde une place de plus en plus importante à la question du développement des minorités francophones au sein de sa programmation et que depuis 1995, le gouvernement canadien a pour priorité de s'adresser à deux grands groupes linguistiques, les francophones et les anglophones et non uniquement au premier. Son objectif est de mettre en valeur la dimension instrumentale de la langue, sa valeur ajoutée plus que sa dimension identitaire même si le Canada reconnaît que la langue est une caractéristique fondamentale de la société canadienne. Dans sa *Feuille de route*, le gouvernement canadien considère que la dualité linguistique fait partie de l'identité canadienne. Les langues officielles constituent, comme l'énonce le Premier ministre Stephen Harper dans son message, la « pierre angulaire de notre identité nationale ».

Malgré ces paroles, c'est bien l'instrumentalisation de la dualité linguistique telle que promue par le gouvernement fédéral qui permet aux minorités francophones d'en retirer des bénéfices plus que son engagement envers un projet de société francophone. En effet, s'il constitue un projet d'ouverture qui peut accommoder certaines des préoccupations des minorités francophones hors Québec, le projet normatif derrière les langues officielles n'est pas celui de l'affirmation de francophonie nord-américaine en lien avec son histoire. Les francophones hors Québec y constituent un groupe « client » qui cherche à aider le gouvernement fédéral à réaliser ses objectifs en matière de langue officielle. Or, le pouvoir qu'ils en retirent est limité et ne leur permet pas de se représenter la francophonie comme une réalité politique et étatique ou comme un acteur politique. C'est le Québec, en tant que seul État francophone en Amérique du nord, qui peut vraiment rassembler les francophones dans leur diversité au sein de l'espace des Amériques. Dit autrement, s'il agit en complémentarité avec l'État canadien, il ne peut pas y être subordonné. Son statut d'État francophone l'oblige à une loyauté envers une histoire que les francophones ont encore envie de poursuivre en terre d'Amérique. Il doit donc leur en donner les moyens.

De plus, c'est parce que le projet normatif des langues officielles m'apparaît en pleine transformation que les francophones hors Québec doivent s'ouvrir davantage à l'occasion que leur offre le Québec. La *Loi sur les langues officielles* a déjà vécu trois moments importants dans son histoire : un premier caractérisé par son engagement envers le bilinguisme institutionnel; un deuxième marqué par la juridisation des droits linguistiques; et un troisième visant à approfondir l'engagement du gouvernement canadien envers les minorités de langue officielle. Il n'est peut-être pas exagéré d'affirmer que nous vivons un quatrième moment dans l'évolution de la *Loi sur les langues officielles*, comme en témoignent les propos du Commissaire aux langues officielles, Graham Fraser depuis son entrée en fonction en 2007. Fraser est en voie de teinter le projet normatif des langues officielles au Canada d'une façon qui sert à engager davantage les majorités de langue officielle envers l'idéal d'une société bilingue. Il explique avec éloquence que la *Loi sur les langues officielles* cherche non pas uniquement à prôner le bilinguisme, mais surtout à garantir aux majorités linguistiques qu'elles continueront d'avoir droit, dans le temps et dans l'espace, à un service dans la langue officielle de leur choix. En affirmant, en 2006, que le Québec constitue une nation dans un Canada uni, le Premier ministre du pays ne faisait que reconnaître une telle réalité. En campagne électorale, il affirmait déjà que le français est une langue fondatrice du Canada. En somme, même si ce ne sont pas les mots du gouvernement canadien, il nous semble que si le français constitue une dimension de la fondation du Canada, c'est qu'elle n'est pas uniquement une langue de services. Elle est aussi une langue politique, soit une langue de la politique, poussons encore plus loin, portée par une communauté politique entière.

Évidemment, il y a des raisons politiques derrière toute cette attention à la francophonie québécoise de la part du gouvernement canadien. Au lieu d'utiliser le bâton comme l'a fait le gouvernement libéral entre 1995 et 2006, il a plutôt choisi la carotte afin de s'en faire un allié en vue de futures élections. Le gouvernement actuel est minoritaire et il souhaite, comme tout gouvernement, devenir majoritaire afin de mener à bien ses politiques. S'il faut courtiser le Québec pour arriver à cette fin, rien de mieux que de jouer sur la symbolique de la langue étant

donné que les Québécois semblent particulièrement sensibles à un tel jeu. Quant aux francophones hors Québec, ils ont un pouvoir fragile au sein de cette nouvelle dynamique et sont plus que jamais invités à agir à titre d'interlocuteur du gouvernement à titre de prestataires de services plutôt que comme des acteurs politiques. En outre, si le gouvernement veut cibler les majorités afin de les amener à prendre part à l'approfondissement de la politique des langues officielles au Canada, pour des raisons de sécurité, d'intégration des immigrants ou de prestation plus efficace des services au public, les minorités francophones auront besoin plus que jamais du Québec afin de ne pas perdre toute légitimité au plan politique. Alors qu'il s'efforce de devenir plus professionnel afin de faire de la prestation de services dans le domaine des langues officielles, le mouvement minoritaire francophone ne pourra en même temps être un acteur politique efficace s'il se lie de plus en plus étroitement aux objectifs des politiques gouvernementales, et ce, même si celles-ci rejoignent certaines de leurs préoccupations.

Il se pourrait même que l'on en vienne à reconnaître le besoin d'une spécialisation des fonctions dans le domaine des langues officielles au pays. Au Canada reviendrait la responsabilité de la dualité linguistique; au Québec, celle de la promotion, du développement et de l'épanouissement de la francophonie canadienne en partenariat avec les minorités francophones. Il y a donc un enjeu de pouvoir important au rapprochement entre francophones du Canada.

Conclusion

Nous avons tenté, dans le cadre de ce texte, de montrer que le cadre plus large à partir duquel penser le retour du Québec est important, car il détermine en partie la façon dont ce dernier a choisi de revoir son action en vue de la poursuite de son affirmation. Ce cadre représente aussi un tremplin en milieu minoritaire francophone pour y mener une action en tant qu'acteur politique et non uniquement en tant que prestataires de services dans les deux langues officielles.

Nous avons également mentionné que la relation entre francophones mériterait d'être comparée pour permettre de voir davantage comment les francophones dans les Amériques posent

aujourd'hui la question du « nous » au plan identitaire, mais également dans ses ramifications politiques. Qui sont les francophones d'Amérique? À quels espaces politiques appartiennent-ils? Comment pensent-ils la francophonie comme projet politique?

Plus que tout autre chose, ce nouvel espace que constitue celui des relations entre le Québec et les autres francophones d'Amérique fait appel à notre imagination (Poirier, 2008). Il pourrait très bien devenir un lieu afin d'y penser de nouveaux aménagements qui serviront à accroître la position constitutionnelle, institutionnelle et organisationnelle des minorités francophones du Canada et des Amériques. Ce projet n'est pas anodin. Il nous apparaît même nécessaire afin de sortir les minorités francophones hors Québec d'une certaine obsession pour la planification et leur permettre de renouer avec la parole politique.

Sources

- Bauböck, Rainer (2001), « Cultural Citizenship, Minority Rights and Self-Government », dans Alex, Aleinikoff et Doug Klusmeyer (dir.), *Citizenship Today: Global Perspectives and Practices*, Carnegie Endowment for International Peace.
- Bauböck, Rainer (2005), « Political autonomy and cultural minority rights? A conceptual critique of Renner's model », dans Ephraim Nimni (dir.), *National Cultural Autonomy and Its Contemporary Critics*, Londres, Routledge, p. 97-111.
- Cardinal, Linda (2003), « Sortir de la nostalgie, en finir avec le ressentiment : les francophones hors Québec et la coopération interprovinciale », dans Simon Langlois et Jean Louis Roy (dir.), *Briser les solitudes : Les francophonies canadiennes et québécoises*, Québec, Nota Bene, p. 15-31.
- Denault, Anne-Andrée (2008), « L'évolution des positions politiques du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes », dans Joseph Yvon Thériault et Anne Gilbert (dir.), *Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations : l'espace francophone en milieu minoritaire au Canada*, Montréal, Fidès.
- Dieckhoff, Alain (dir.) (2004), *La constellation des appartenances. Nationalisme, libéralisme et pluralisme*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Keating, Michael (2001), « Par-delà la souveraineté. La démocratie plurinationale dans un monde postsouverain », dans *Le Québec contemporain*, sous la dir. de Jocelyn Maclure et Alain-G. Gagnon, Montréal, Québec Amérique, p. 67-102.
- Langlois, Simon (2003), « Brisser les solitudes entre francophones », dans Simon Langlois et Jean-Louis Roy (dir.), *Briser les solitudes. Les francophonies canadiennes et québécoise*, Québec, Éditions Nota bene, p. 173-183.

Pelletier, Benoît (2008), « L'asymétrie pour répondre aux défis de la diversité », dans Linda Cardinal (dir.), *Le fédéralisme asymétrique et les minorités linguistiques et nationales*, Sudbury, Prise de parole, p. 425-444.

Rouland, Norbert, Stéphane Pierré-Caps et J. Poumarède, *Droit des minorités et des peuples autochtones*, Paris, Presses universitaires de France, 1996.

Poirier, Johanne (2008), « Au-delà des droits linguistiques et du fédéralisme classique : favoriser l'autonomie institutionnelle des francophonies minoritaires du Canada », dans Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal (dir.), *Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations : l'espace francophone en milieu minoritaire au Canada*, Montréal, Fides.

Van Schendel, Nicholas (2001), « Une américanité de la francophonie? Les perceptions de migrants québécois », dans *L'américanité et les Amériques*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p.193-224.